



NATION
huronne-wendat



Bureau du
Nionwentsio

SOUS TOUTES RÉSERVES

Wendake, le 11 février 2015

Conseil du Patrimoine culturel du Québec
225, Grande-Allée Est, Québec
(Québec) G1R 5G5

Objet : Mémoire de la Nation huronne-wendat concernant la consultation publique pour le plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à la publication du PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS dans le cadre de la consultation publique qui en découle. La Nation huronne-wendat désire participer à ce processus consultatif par le dépôt de ce mémoire.

En effet, le site patrimonial de l'Île-d'Orléans revêt une importance significative pour l'histoire, la culture et l'identité collective de la Nation huronne-wendat. Rappelons que les Amérindiens, rencontrés dans la région de Québec et sur l'Île-d'Orléans par Jacques Cartier lors de ses voyages, sont les ancêtres directs de la Nation huronne-wendat. Au siècle suivant, la Nation a également établi un village qui était situé sur le territoire de l'actuel village de Sainte-Pétronille. Encore aujourd'hui, l'Île-d'Orléans fait partie du Nionwentsio, le territoire coutumier de la Nation huronne-wendat, protégé par le Traité Huron-Britannique de 1760 qui fut reconnu à l'unanimité par la Cour suprême du Canada. Pour toutes ces raisons, la lecture du plan de conservation a soulevé des préoccupations majeures pour notre Nation.

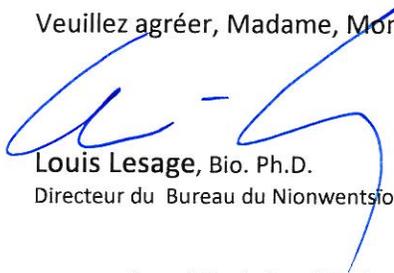
Nous déplorons principalement ne pas avoir été consultés à l'étape de l'élaboration du plan de conservation et nous constatons que vous ne faites qu'effleurer la question de la présence huronne-wendat sur l'Île-d'Orléans. C'est pourquoi, nous exigeons que le plan de conservation soit arrimé avec la Nation huronne-wendat. Nous proposons, entre autres, que la Nation fasse partie intégrante des orientations générales pour la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine archéologique. La Nation huronne-wendat doit effectivement être impliquée dans le développement de l'archéologie sur l'Île-d'Orléans. D'une manière plus spécifique, nous souhaitons soulever certains points du plan de conservation qui, à notre sens, devraient être ajustés :

- Dans la section 2.2.1 portant sur la présence amérindienne, le toponyme amérindien « *Minigo* » est attribué à l'Île-d'Orléans. Il serait beaucoup plus approprié de préciser qu'il s'agit d'un toponyme huron-wendat et d'ajouter que, plus tard, l'Île-d'Orléans se verra octroyer un second toponyme, « *Laoendaena Tialoutarehi* », également en langue huronne-wendat, qui devra par ailleurs être normalisé par notre linguiste.

- Dans la section 2.2.3, il est question de l'occupation huronne-wendat au XVIIe siècle. Cependant, le fait de mentionner que : « Les Hurons-Wendat quitteront l'île à la suite d'une attaque en 1656. », laisse supposer que nous l'avons abandonnée. Rappelons, tel que mentionné plus haut, que l'Île-d'Orléans fait toujours partie de notre territoire coutumier.
- Dans la section 3.2.7, sous la rubrique intitulée « Potentiel archéologique », une correction devrait être apportée quant à l'origine ethnique des Amérindiens rencontrés par Jacques Cartier, puisqu'il s'agit de nos ancêtres hurons-wendat.
- Dans l'annexe 5.2, le site nommé Fort des Hurons s'est vu attribué une occupation euroquébécoise 1800-1899, de même que les deux sites de l'Anse-du-Fort. Or, nous savons que les Hurons-Wendat ont occupé ce lieu au XVIIe siècle.

En terminant, il est important de rappeler que nous avons profité de la tribune offerte par la consultation publique afin de faire valoir notre opinion, même si nous aurions préféré être consultés en amont de ce projet. À l'avenir, dans tous les projets analogues, nous apprécierions grandement qu'il en soit autrement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Louis Lesage, Bio. Ph.D.
Directeur du Bureau du Nionwentsio

c.c. Konrad Sioui, Grand Chef
2 chefs responsables
Simon Picard, avocat